Centre De Gestion de la fonction publiqu

Envoyé en préfecture le 10/07/2023 Reçu en préfecture le 10/07/2023 Publié le

ID: 059-285900023-20230706-G2023_083-AR

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

ARRÊTÉ n°G2023 083

Arrêté portant sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne pour l'année 2023

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment l'article 9,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du 10 décembre 2020.

Vu l'arrêté en date du 22 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du entre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu les propositions recensées dans les collectivités territoriales affiliées au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Considérant le nombre de recrutements et de nominations dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux intervenus dans les collectivités et établissements publics affiliés au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Considérant l'analyse des propositions faite au regard des critères définis dans les lignes directrices de gestion et du quota de promotion interne,

<u>ARRÊTÉ</u>

Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne pour l'année 2023 est arrêtée comme suit :

ÉTABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRÉNOM
Mairie de Beuvry-La-Forêt	Madame	MARMOUSEZ		Peggy



Envoyé en préfecture le 10/07/2023 Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID: 059-285900023-20230706-G2023_083-AR

Mairie d'Hazebrouck	Monsieur	DJANFFAR	Ivessi
Mairie de Hem	Monsieur	MARTIN	Eric
Mairie de Vieux-Condé	Monsieur	CHOUAN	Frédéric

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-Préfets.

Notifié à l'agent le :	Fait à Lille
	Le Président

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr